

Les Services de Renseignement

03/2008

- Que sont les renseignements ?
- Quel est le but des services de renseignement ?
- Quelles sont les activités des services de renseignement ?
- Comment les renseignements sont-ils produits ?
- Quels types de services de renseignement existe-t-il ?
- Qu'en est-il des législations sur les services de renseignement ?
- Quels sont les standards démocratiques qui devraient réglementer les services de renseignement ?
- Pour plus d'information



Geneva Centre for the
Democratic Control
of Armed Forces

Ce document fait partie de la Série Documents d'Information de Base (Backgrounders) du DCAF qui fournit aux praticiens et aux politiciens une introduction concise aux questions contemporaines sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

Que sont les renseignements ?

Les renseignements se réfèrent à la connaissance et compréhension de l'environnement stratégique d'un Etat, basées sur la récolte et l'analyse d'informations secrètes et / ou de sources ouvertes. Les renseignements peuvent également dénoter :

- Les organisations produisant ce genre d'informations;
- Les activités poursuivies par ces organisations;
- Les processus organisationnels dirigeant ces activités; et
- Le produit résultant de ces activités.

Quel est le but des services de renseignement ?

Les services de renseignement :

- Prodigent une **analyse** des domaines pertinents pour la sécurité nationale ;
- Donnent des **avertissements** sur des crises imminentes;
- Servent à la **gestion des crises** nationales et internationales en aidant à discerner les intentions des opposants actuels ou potentiels ;
- Informent la **planification de la défense nationale** et les **opérations militaires** ;
- Protègent **les secrets**, provenant à la fois de leurs propres sources et activités et des autres agences étatiques ; et
- Peuvent agir sous couvert pour **influencer la tournure des événements** en la faveur des intérêts nationaux.

Quelles sont les activités des services de renseignement ?

La **récolte** est l'étape de l'acquisition des données. Elle implique le recours à des sources ouvertes et clandestines, tels que les espions, les agents et les déserteurs.

L'**analyse** est l'étape de l'examen, assemblage et comparaison des données, ainsi que de leur transformation en des renseignements, qui aident les politiciens en leur prodiguant des informations pertinentes et fiables, élaborés pour donner un sens à des situations et questions complexes.

Le **contre-espionnage** se focalise sur la prévention d'espionnage, de subversion et de sabotage contre l'Etat, par des services de renseignement étrangers ou d'autres groupes étrangers. Elle consiste en des mesures défensives, telles que des enquêtes, des procédures d'examen, évaluation et sélection, des surveillances, ainsi qu'en des mesures offensives, telle que la conduite d'opérations pour pénétrer, tromper, désorganiser et manipuler ces organismes.

Certains pays pratiquent également des **actions couvertes**, c'est-à-dire des actions destinées à directement influencer les conditions politiques, militaires ou économiques d'un autre pays, sans que cette influence ne soit attribuable à l'Etat. Les actions couvertes constituent une option, n'impliquant pas le recours à la force, qui permet d'atteindre des objectifs là où la diplomatie et d'autres modes d'action politiques échouent. De telles actions incluent, mais ne sont pas limitées à :

- La propagande ;
- Le soutien à des factions politiques ou militaires étrangères ;
- L'assistance à des gouvernements étrangers ;
- La perturbation d'activités illicites sur territoire étranger.

Dans la plupart des démocraties possédant de multiples agences de renseignement, les actions couvertes sont uniquement menées par des agences de renseignement externes.

Comment les renseignements sont-ils produits ?

Les renseignements sont produits au travers d'un processus comprenant cinq étapes : la planification, la récolte, le traitement, l'analyse - production, et la dissémination.

La **planification** est la gestion de l'entièreté des efforts relatifs aux renseignements, y compris :

- La demande d'informations spécifiques de la part de l'exécutif, du législatif ou de l'agence elle-même ;
- La définition des besoins en données pertinentes ;
- La détermination de l'ordre des priorités des questions ; et
- L'identification des acteurs étatiques et non-étatiques demandant une surveillance.

La **récolte** est le rassemblement et la réunion d'informations au travers des méthodes suivantes :

- Les renseignements de sources ouvertes – l'assemblage d'informations ouvertement disponibles, telles que celles prodiguées par les médias et les journaux académiques ;
- Les renseignements de sources humaines – les informations récoltées par des agents, des déserteurs, des diplomates ; ou provenant de rapports d'opérations de contre-espionnage, d'interrogatoires, de discussions avec le personnel étranger ; et
- Les renseignements de sources techniques – les données et renseignements récoltés au travers d'interceptions ; la surveillance et localisation de radios, microondes, radars et autres moyens d'émission électromagnétique ; les renseignements de communication ; les renseignements électroniques ; les renseignements télémétriques ; les renseignements de signaux d'instrumentation étrangère ; les renseignements de cryptologie ; les renseignements de mesurages et signatures ; les renseignements d'imagerie ; les renseignements photographiques et

d'exploitation des systèmes informatiques.

Le **traitement** est la conversion des informations récoltées en des renseignements plus adaptés à l'analyse, par le biais de décryptages et traductions.

L'**analyse - production** est la conversion des informations en des renseignements finaux. Pour que ceux-ci soient utiles, les analyses correspondantes doivent être pertinentes, actuelles et précises. Elles doivent expliquer comment les conclusions sont atteintes, et lorsque cela est possible, citer les sources pertinentes. Les facteurs primaires soutenant l'analyse doivent également être expliqués, et des conclusions alternatives, prenant en compte des changements de facteurs, soumises. Des renseignements efficaces doivent aussi, dans la mesure du possible, rendre clair ce qui reste inconnu.

La **dissémination** est la distribution des renseignements finaux aux autorités responsables des procédures d'examen, évaluation et sélection, aux autres autorités responsables de prises de décisions et aux politiciens.

Quels types de services de renseignement existe-t-il ?

Dans les pays possédant de multiples services de renseignement, il existe plusieurs types d'agences.

Les services de renseignement dont le mandat est basé sur une zone géographique d'opérations spécifique comprennent :

- Des **services de renseignement externe ou étranger** qui récoltent, analysent et produisent des renseignements qui sont pertinents pour la sécurité extérieure de l'Etat et qui préviennent des menaces extérieures imminentes ;
- Des **services de renseignement interne ou national**, souvent appelés services de sécurité, qui récoltent et analysent des données qui sont pertinentes à la sécurité intérieure de l'Etat et au maintien de l'ordre et la sécurité publics.

Les services de renseignement dont les mandats sont basés sur une question ou un domaine spécifique incluent :

- Les **services de renseignement militaire ou de défense** qui génèrent des renseignements pertinents pour la planification de la défense et le soutien des opérations militaires ;
- Les **services de renseignement criminel** qui produisent des renseignements sur le crime organisé, la corruption et les activités criminelles, dans le but d'améliorer la mise en oeuvre et le respect du droit ;
- Les **centres nationaux spécialisés** qui se focalisent sur des questions particulières, tel que le Centre National Américain de Contre-Terrorisme ;
- Des **unités coordinatrices basées sur des questions spécifiques** qui rassemblent différents acteurs liés au renseignement et / ou branches du gouvernement, tels que le CT-InfoBox hollandais, qui coordonne les efforts anti-terroristes des services de renseignement, la police nationale, les services d'immigration et autres agences ; le Bureau de Renseignement sur le Terrorisme et son Financement du Département de la Trésorerie.

Certaines méthodes de récolte, particulièrement celles reposant sur des moyens technologiques, peuvent donner lieu à des agences de renseignement spécialisées, notamment des agences spécialisées en renseignement d'images, de signaux et de cryptologie. L'Agence de Sécurité Nationale (ASN) américaine, l'Agence Fédérale pour les Communications et Renseignements Gouvernementaux (AFCRG) russe, et le Siège des Communications Gouvernementales (SCG) anglais en constituent probablement les plus grandes en termes de personnel et budget.

Pour les Etats plus petits, posséder une seule agence de renseignement fusionnée est une manière de conserver et économiser des ressources et éviter la duplication des efforts. Le CNI en Espagne, l'AIDV en Hollande, le MIT en Turquie et l'OSA en Bosnie-Herzégovine sont des exemples de tentatives de dépassement de la distinction traditionnelle entre opérations

en territoire national et opérations en territoire étranger.

Pour les Etats plus grands qui possèdent de multiples services de renseignement, les mandats des agences de renseignement se chevauchent parfois. Cette redondance peut donner lieu à une concurrence saine et constructive entre les différentes agences lorsque celle-ci révèle des différences d'opinion ou soulève un doute de l'une des hypothèses. Cependant, elle peut également donner lieu à un gaspillage de ressources, ce qui devrait être évité par une coopération étroite entre les différentes agences.

Qu'en est-il des législations sur les services de renseignement ?

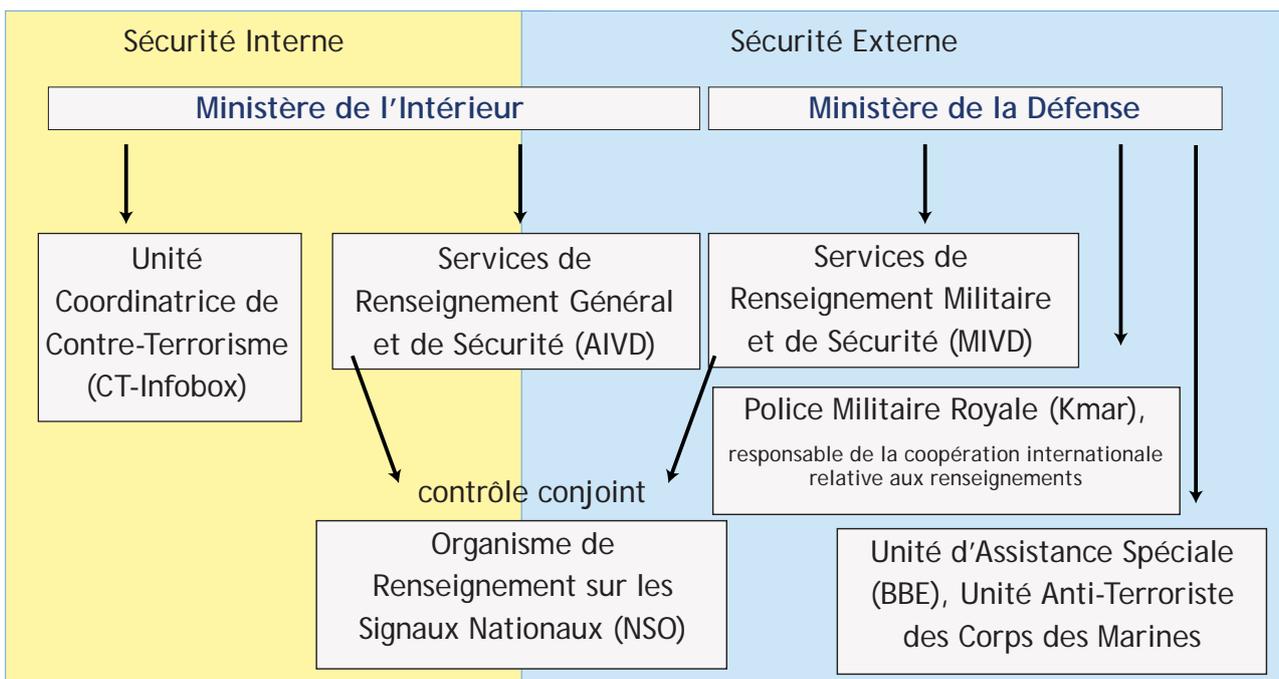
Les services de renseignement sont légitimes à condition que leurs pouvoirs exceptionnels dérivent de bonnes législations. Les lois régissant les services de renseignement devraient prodiguer un mandat clair et spécifique comprenant :

- Des zones géographiques de responsabilité ;

- Des sujets / questions d'interrogation ;
- Des limites aux compétences et activités ;
- Les relations entre les services travaillant au sein de la communauté des renseignements et leur coordination ;
- Les moyens par lesquels les services sont tenus responsables, y compris les mécanismes de contrôle de l'exécutif, de surveillance du législatif et d'examen par le judiciaire ; et
- Les moyens légaux pour gérer les plaintes dans les cas d'infractions et de mauvaise conduite.

Les raisons et buts de la récolte de renseignements externes et internes diffèrent, tout comme les risques qui y sont associés. Il est important que la gestion, le contrôle et les arrangements de responsabilisation reflètent ces différences. Le cadre légal devrait imposer le respect des standards et normes démocratiques par les services de renseignement.

Exemple d'un Secteur de Renseignement Fusionné : La Hollande



Les abréviations indiquent le nom de l'organisme en hollandais.

Quels sont les standards démocratiques qui devraient réglementer les services de renseignement ?

Les services de renseignement doivent faire la plupart de leur travail dans le secret ; la divulgation des sources, méthodes, ressources ou succès pourrait sérieusement compromettre leur efficacité. Cela implique qu'ils ne peuvent pas être aussi transparents que d'autres entités gouvernementales et que des mécanismes spéciaux sont requis pour leur contrôle. (Pour de plus amples informations sur cette question, voir le Document d'Information de Base (backgrounder) du DCAF sur le contrôle parlementaire des services de sécurité.)

- Le contrôle démocratique des services de renseignement commence avec un **cadre légal** clairement défini stipulant que la communauté de renseignement doit respecter l'autorité de la loi et reconnaître les droits et libertés fondamentales de l'homme. Celui-ci doit également établir les bases pour tous les aspects de l'examen des renseignements, y compris des mécanismes de contrôle interne (tels que des inspecteurs généraux ou des médiateurs), un clair contrôle par l'exécutif au travers des officiels ou ministres, des mécanismes appropriés pour la surveillance par le législatif et une base solide pour un examen par le judiciaire.
- Les services de renseignement doivent également être soumis à toutes les lois sur la **confidentialité des données et communications personnelles**. Si des circonstances spéciales requièrent la surveillance secrète de certaines communications, alors la loi doit prévoir un mécanisme judiciaire avec un personnel spécialement sélectionné pour surveiller ces actions.
- Pour que les services de renseignement opèrent correctement, il est nécessaire qu'ils possèdent un clair **mandat de renseignement** émis par l'exécutif, soutenu par un système de gestion efficace qui assure une direction responsable.

- Une distinction est parfois faite entre le comportement des services de renseignement à l'intérieur de leur pays, qui est régi par la loi, et leur comportement à l'étranger, qui n'est pas régulé. Dans l'environnement international actuel, la responsabilisation nationale pour des actions commises à l'étranger doit être renforcée. Par exemple, dans le cas d'actions couvertes, les législations nationales devraient requérir une claire chaîne de commande entre les actions d'agents sur le terrain et les plus hauts niveaux de la branche de l'exécutif. Ceci est essentiel pour sécuriser la responsabilisation des officiels élus.
- Les services de renseignement doivent être **professionnels et non partisans** ; les services de renseignement doivent être capables de servir la nation d'une manière efficace, peu importe les changements de gouvernements.

Pour plus d'information

Oversight and Guidance: The Relevance of Parliamentary Oversight for the Security Sector and Its Reform Born, Fluri and Lunn (eds.), 2003
www.dcaf.ch/_docs/dcaf_doc4.pdf

Reforming Intelligence: The Challenge of Control In New Democracies Bruneau and Dombroski, undated
www.ccmr.org/public/library_file_proxy.cfm/lid/5258

Types de Services de Renseignement dans des Pays Européens Sélectionnés

Pays	Fusionné	Externe	Interne	Criminel	Militaire	Signaux
Autriche			X	X	X	X
Belgique			X		X	X
Bulgarie		X	X	X	X	X
Rép. tchèque		X	X		X	X
Danemark			X		X	
Estonie			X			
Finlande			X		X	
France		X	X	X	X	X
Allemagne		X	X		X	X
Grèce			X			
Hongrie		X	X		X	X
Irlande					X	
Italie			X		X	
Luxembourg			X		X	
Pays-Bas	X				X	
Norvège			X		X	
Pologne		X	X		X	
Portugal			X		X	
Roumanie		X	X	X	X	
Serbie	X					
Slovaquie	X				X	
Slovénie		X			X	
Espagne	X				X	
Suède			X		X	X
Suisse		X	X		X	X
Ukraine	X				X	
Royaume-Uni		X	X	X	X	X

LA SÉRIE DOCUMENTS D'INFORMATION DE BASE (BACKGROUNDERS) DU DCAF

sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité

Les Documents d'Information de Base du DCAF prodiguent une introduction concise aux questions contemporaines sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. La série est destinée aux praticiens et politiciens. Votre feedback est encouragé. Veuillez envoyer commentaires et suggestions à : backgrounders@dcaf.ch

D'autres Documents d'Information de Base sont disponibles à l'adresse suivante : www.dcaf.ch/backgrounders

Documents d'Information de Base disponibles

- Attachés de Défense
- Examens, évaluation et sélection dans le secteur de la sécurité
- Comités parlementaires sur la Défense et la Sécurité
- Forces armées multiethniques
- Contrôle parlementaire des services de renseignement
- Médiateurs militaires
- Défis contemporains de la communauté de renseignement
- Parlements et budgets de défense
- Enfants soldats
- Parlements et procurations de la défense
- Entreprises militaires privées
- Politique de sécurité nationale
- Envoi de troupes à l'étranger
- Services de renseignement
- Etats d'urgence
- Traite des êtres humains



Le Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) travaille avec les gouvernements et la société civile pour renforcer et améliorer le contrôle démocratique et civil des organisations du secteur de la sécurité, telles que la police, les agences de renseignement, les services de sécurité de la frontière, les forces paramilitaires et les forces armées. Le Centre mène des recherches pour identifier les défis centraux dans la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et pour déterminer et rassembler les pratiques les mieux adaptées pour leur faire face. Le DCAF propose des programmes de conseils ainsi qu'une assistance dans le travail pratique à toutes les parties intéressées, la plupart du temps des gouvernements, parlements, autorités militaires et organisations internationales.

Pour plus d'information : www.dcaf.ch